

Publié le 24/06/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P242_2024

Date : 19/06/2024

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Service commun - École de musique - Saison culturelle 2024-2025 - Orchestre Régional de Normandie

Exposé

Pour la saison culturelle 2024-2025, l'école de musique des Pieux a pour projet d'organiser plusieurs manifestations. D'ores et déjà la venue de l'Orchestre Régional de Normandie est prévue pour deux manifestations. Il est nécessaire de contractualiser dès maintenant pour ces deux événements en raison de la fusion-absorption de l'Orchestre Régional de Normandie dans l'EPCC « Opéra de Rouen Normandie » au 30 juin 2024.

1. Ciné-concert « L'homme qui plantait des arbres »

Cette manifestation est un ciné-concert sur un film de Frédéric Back, d'après *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono, avec une représentation scolaire à 15h et une représentation tout public à 18h45 le jeudi 9 janvier 2025. Le montant de cette prestation revient à 5 384,72 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie".

2. Concert « Debussy, Fauré et Ravel »

Cette manifestation est un concert autour du grand répertoire de trois compositeurs français fin XIX^e - début XX^e, avec une représentation tout public le samedi 17 mai 2025 à 20h30. Le montant de cette prestation revient à 6 651,78 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie".

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu la convention de création du Service Commun du Pôle de Proximité des Pieux en date du 28 janvier 2019,

Décide

- **De signer** les 2 contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie", 4 rue de l'Hôtellerie, 14120 MONDEVILLE, pour les 3 prestations prévues à l'école de musique des Pieux pour un montant total de 12 036,50 € TTC,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget 2025, nature 6238 (frais divers de publicité),
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE